





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2018-86**

Séance publique du

12 mars 2018

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20180312- lmc1130336-DE-1-1
Date de signature : 14/03/2018
Date de réception : mercredi 14 mars 2018
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : ASSOCIATION ATELIER DE L'ENVIRONNEMENT D'AIX EN PROVENCE ET DU PAYS
D'AIX - CENTRE PERMANENT INITIATIVES POUR L'ENVIRONNEMENT - VERSEMENT D'UNE
SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DE L'ANNÉE 2018 DANS LE CADRE DE LA
CONVENTION PLURIANNUELLE 2017-2019**

Le 12 mars 2018 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 06/03/2018, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jean BOULHOL, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaele LENFANT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Ravi ANDRE à Madame Liliane PIERRON, Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Jean BOULHOL, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Moussa BENKACI, Monsieur Sylvain DIJON à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Gerard DELOCHE, Monsieur Gilles DONATINI à Eric CHEVALIER, Monsieur Claude MAINA à Mme Arlette OLLIVIER, Madame Irène MALAUZAT à Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Christian ROLANDO à Madame Brigitte DEVESA.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Raoul BOYER, Madame Souad HAMMAL, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Catherine ROUVIER.

Secrétaire : Jean BOULHOL

Monsieur Jules SUSINI donne lecture du rapport ci-joint.



Direction Générale des Services
Techniques
D.G.S.T Adjoint Bâtiments & Grands
équipements

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 MARS 2018

Nomenclature : 8.8
Environnement

RAPPORTEUR : Monsieur Jules SUSINI

Politique Publique : 03-PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

OBJET : ASSOCIATION ATELIER DE L'ENVIRONNEMENT D'AIX EN PROVENCE ET DU PAYS D'AIX - CENTRE PERMANENT INITIATIVES POUR L'ENVIRONNEMENT - VERSEMENT D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DE L'ANNÉE 2018 DANS LE CADRE DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2017-2019- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

L'association Atelier pour l'Environnement d'Aix en Provence et du Pays d'Aix – CPIE a pour objet : « de coordonner, d'aider et de promouvoir toutes activités liées à la protection de l'environnement et à l'amélioration de la qualité de vie sur le territoire du Pays d'Aix. Elle a pour mission permanente de favoriser la promotion d'actions sociales, éducatives ou culturelles et de coordonner, par une étude en commun des problèmes, les actions des différents intervenants dans les domaines précités.

Les secteurs concernés sont les suivants :

- La protection de l'environnement, notamment des sites sensibles et boisés, ainsi que du patrimoine historique et urbain,
- les politiques d'aménagement, d'urbanisme et des transports sur le territoire du Pays d'Aix,
- l'action en faveur des économies d'énergie, de la promotion des énergies renouvelables et l'adaptation aux changements climatiques,
- la lutte contre les nuisances, notamment pollution de l'eau, de l'air et des déchets,
- l'éducation à l'environnement, information et sensibilisation du public. »

Conformément à son objet social, l'Association met en œuvre différents projets sur notre commune.

La ville apporte son soutien financier à cette association dont les objectifs sont contractualisés au titre d'une convention pluriannuelle 2017-2019 adoptée lors du Conseil Municipal du 3 février 2017 (délibération n° DL.2017-31).

Au sein de cette convention pluriannuelle, est précisé à l'article IV « MOYENS ACCORDES PAR LA COMMUNE » qu'un montant annuel de 60 000 euros est versé pour 2017 à titre de subvention de fonctionnement et que pour les exercices 2018 et 2019 un montant équivalent sera proposé, la règle de l'annualité budgétaire conduisant cependant la ville à délibérer chaque année.

Pour 2018, l'association a sollicité une subvention de 60 000 € (soixante mille euros) et il est proposé que les objectifs fixés demeurent inchangés et soient poursuivis, tels que définis dans la convention pluriannuelle (délibération n° DL.2017-31 du 3 février 2017).

En conséquence, et au vu de la demande de subvention déposée et du programme retenu, je vous demande mes chers collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** au titre de l'année 2018 une subvention d'un montant de 60 000 € (soixante mille euros) à l'association Atelier de l'environnement d'Aix en Provence et du Pays d'Aix – Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement, au titre du programme retenu pour l'année 2018, de la convention pluriannuelle.

- **DIRE** que les dépenses seront imputées au budget 2018 chapitre 92832 6574 1656 (ASTRE 2294) dont les disponibilités sont suffisantes.

DL.2018-86 - ASSOCIATION ATELIER DE L'ENVIRONNEMENT D'AIX EN PROVENCE ET
DU PAYS D'AIX - CENTRE PERMANENT INITIATIVES POUR L'ENVIRONNEMENT -
VERSEMENT D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DE L'ANNÉE 2018
DANS LE CADRE DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2017-2019-

Présents et représentés	: 50
Présents	: 41
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 50
Pour	: 50
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»